

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1495

présenté par

M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

à l'amendement n° 153 de Mme Alexandra Martin

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Le code de procédure pénale est ainsi modifié : »

II. – En conséquence, substituer à l'alinéa 1 les deux alinéas suivants :

« 1° L'article 114 est ainsi modifié :

« a) Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : »

III. – En conséquence, compléter cet amendement par les quatre alinéas suivants :

« b) Au cinquième alinéa, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « septième » ;

« c) À la première phrase du dernier alinéa, les mots : « huitième et neuvième » sont remplacés par les mots : « neuvième et dixième » ;

« 2° À l'article 114-1, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « septième » ;

« 3° À la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 197, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.